

Photo
(Obligatoire)

**DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT - Praticien-Maître de Stage Universitaire
en vue de l'accueil en stage d'étudiants/internes inscrits en D.E.S. de Médecine Générale**

Merci d'effectuer la saisie informatique des données
Toutes les informations sont indispensables à la gestion du dossier - tout dossier incomplet sera retourné

IDENTITE	NOM :	
	Prénom :	
	Age :	
	N° RPPS :	
	Année de thèse :	
	Année d'installation :	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Je certifie ne pas être en retraite (même active) d'ici deux années

COORDONNEES CABINET MEDICAL	Adresse :	
	Ville :	
	Code postal :	
	Mail :	
	Téléphone fixe :	
	Portable :	
	Fax :	

Description de votre activité :

Nombre de patientS vous ayant désigné(e) "Médecin traitant" :

Vous exercez en milieu :	Rural	Semi-rural	Urbain	En groupe	Isolé
Type d'activité :	Cabinet libéral	Centre de santé	Maison de santé	Autre	
	Vous êtes salarié				
Activité selon l'âge, d'après votre RIAP :	< 16ans :.....%	16 - 59 ans :.....%	60 - 69 ans :.....%	>70 ans :.....%	

En une semaine de stage :

Actes réalisés par l'interne ?	Pédiatrie ?	Gynécologie ?	Gériatrie ?	Médecine du sport ?	Suivi toxicomanes ?
Nombre de consultations ?					
Nombre de visites ?					

Vos responsabilités professionnelles (précisez) :

FMI :	
FMC :	
Syndicat :	

Ordre :	
Médecin pompier :	
Autre (précisez) :	

Vos engagements disciplinaires (oui/non) :

Adhérent au CRGE de Midi-Pyrénées :	
Adhérent au CNCE :	
Adhérent au SNEMG :	
Autre (précisez) :	

Vos abonnements aux revues disciplinaires :

Revue du praticien :	
Revue prescrire :	
Exercer :	
Autre (précisez) :	

Votre formation pédagogique :

Diplôme Universitaire de Maîtrise de stage (date d'obtention) :	
Autre (précisez) :	

IMPORTANT : Pour être agréé à l'accueil d'un étudiant de troisième cycle des études de médecine, le praticien-maître de stage des universités doit au préalable avoir suivi une formation à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation d'un étudiant (DU Maîtrise de stage).
Dans le cas contraire, la demande d'agrément ne pourra pas être étudiée.

Stages en soins primaires (oui / non) : (NB: le stage à la CPAM est organisé par la Faculté)

FMI :	
Santé scolaire :	
Planning familial :	

Médecine pénitentiaire :	
Médecin pompier :	
Autre (précisez) :	

Stages en soins primaires (oui / non) : (NB: le stage à la CPAM est organisé par la Faculté)

L'interne est nourri ?	
L'interne est logé ?	

<u>Remarques, propositions particulières :</u>

PLANNING HEBDOMADAIRE PREVISIONNEL

Ne pas oublier que le stage doit durer **8 demi-journées** de 3H30 par semaine et prévoir **2 demi-journées** de formation personnelle de l'étudiant.

	Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matinée :	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
Après-midi :	14						
	15						
	16						
	17						
	18						
	19						
Soirée :	20						
	21						
	22						
	23						
	24						

RETOUR DU DOSSIER COMPLETE ACCOMPAGNE DES PIECES A FOURNIR

Dossier complété et pièces à adresser à :
(au plus tard le 28 mai 2021)

ic.poutrain@dumg-toulouse.fr
marie-jose.fouque@univ-tlse3.fr et lynda.ouhammou@univ-tlse3.fr

Pr. Jean-Christophe Poutrain, responsable des stages DUMG
Scolarité 3ème cycle

Pièces à fournir :

1. Photographie d'identité
 2. Charte du maître de stage signée (disponible sur <https://medecine.univ-tlse3.fr/troisieme-cycle-des-etudes-de-medecine>
- FORMATION - 3EME CYCLE – AGREMENTS
 3. Copie de votre attestation d'assurance RCP mentionnant votre activité de maître de stage
 4. Copie de votre dernier RIAP "année entière"
 5. Copie de votre attestation de formation (*) à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation d'un étudiant.
- (*) Si votre formation a été suivie à l'université Toulouse III - Paul Sabatier, merci d'utiliser le formulaire demande de diplôme prévu à cet

Pour toutes autres informations, veuillez-vous rapprocher du Professeur Jean-Christophe Poutrain, responsable des agréments (ic.poutrain@dumg-toulouse.fr)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Professeur Poutrain, responsable des agréments, vous tiendra informé de la recevabilité de votre dossier courant juin.

Les demandes d'agrément sont étudiées en commission de subdivision réunie en vue de l'agrément, organisées par l'ARS. Cette commission se tient habituellement en juin / juillet, la date n'est pas encore fixée pour 2021.

Les décisions de la commission sont communiquées dans le mois qui suit la tenue de la commission.

Les nouveaux agréments sont attribués pour une période d'un an, renouvelable 5 ans.